



VILLE DE SION

MISE AU CONCOURS

La Ville de Sion met au concours un poste d'

assistant social curateur ou assistante sociale curatrice

taux d'activité 50%

auprès du service officiel de la curatelle, rattaché-e au service des affaires sociales.

Missions principales

De manière générale, le-la titulaire aura pour tâches essentielles d'assumer les mandats de curatelle confiés par l'Autorité intercommunale de Protection de l'Enfant et de l'Adulte de Sion et Région.

Conditions d'engagement

- être en possession d'un diplôme d'assistant-e social-e HES ou d'un titre jugé équivalent ;
- avoir de bonnes connaissances administratives, juridiques et en assurances sociales ;
- être titulaire d'un permis de conduire.

Qualités requises

- être apte à gérer des situations sociales complexes ;
- être apte à collaborer en équipe ;
- avoir du goût pour la gestion administrative et financière ;
- faire preuve de polyvalence, d'esprit d'initiative et d'aptitudes organisationnelles.

Entrée en fonctions : à convenir.

Traitement

Selon le règlement du personnel de la Ville de Sion et l'échelle des traitements de la Municipalité.

Les renseignements relatifs au descriptif de fonction et au traitement peuvent être obtenus auprès de M. Yann Roduit, chef du service des affaires sociales, tél. 027 324 14 11.

Les offres avec curriculum vitæ, photo, références et certificats doivent être adressées avec la mention sur l'enveloppe « assistant social curateur » à : Ville de Sion, secrétariat municipal, Hôtel de Ville, rue du Grand-Pont 12, CP 2272, 1950 Sion 2, **jusqu'au 20 janvier 2018**.

Toute offre remise hors délai sera écartée, la date du timbre postal faisant foi.

Sion, le 9 janvier 2018

L'ADMINISTRATION COMMUNALE